Université de Paris

COMMISSION RECHERCHE DE LA FACULTE SOCIETES ET HUMANITES

Délibération Fac SH n°2019-12

La commission Recherche de la Faculté Sociétés et Humanités, réunie le 23 octobre 2019 à 9h30, sur convocation du doyen d'âge des membres élus de la commission Recherche de la Faculté Sociétés et Humanités adressée le 8 octobre 2019 ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université, et plus particulièrement les articles 21 et suivants, 32 et le titre VI, article V ;

Point de l'ordre du jour : élection, par et sur propositions des membres élus de la commission Recherche, d'une personnalité extérieure à titre personnel (PE3)

Après en avoir délibéré,

ELIT Madame Amandine BUGNICOURT pour siéger dans la commission Recherche de la Faculté Sociétés et Humanités :

Décompte des voix

Présents ou représentés	**:**	**22**
Quorum	**:**	**11**
Votants	**:**	**22**
Votes exprimés	**:**	**22**
Pour	**:**	**10**

Fait à Paris, le 23/10/2019

Le doyen d'âge

Pascal DEBAILLY

En application des articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du doyen d'âge des membres élus du conseil de faculté de la faculté Sociétés Humanités et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Paris.

Classé au registre des délibérations de la direction des affaires juridiques	Affiché le : 08 NOV. 2019 Transmis au recteur le : 08 NOV. 2019